

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/16-12 n°01 du 16 décembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/01-07 n°01 du 1^{er} juillet 2022 relative au débat d'orientation budgétaire – exercice 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Le Budget Initial 2023**

Article 1 : les autorisations budgétaires suivantes :

- 917,68 ETPT, dont 746,91 ETPT sous plafond et 170,77 ETPT hors plafond
- 88.225.273 € d'autorisations d'engagement dont
 - 67.477.175 € de personnel
 - 14.094.735 € de fonctionnement et intervention
 - 6. 653.363 € d'investissement
- 88.160.678 € de crédits de paiement dont
 - 67.477.175 € de personnel
 - 14.233.889 € de fonctionnement
 - 6.449.614 € d'investissement
- 83.946.983 € de prévisions de recettes
- -4.213.695,47 € de solde budgétaire

Article 2 : les prévisions comptables suivantes :

- -3.526.205,47 € de variation de trésorerie
- -1.642.710 € de résultat patrimonial
- 83.928 € de capacité d'autofinancement
- -2.208.326 € de variation de fonds de roulement



Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 16 décembre 2022

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 31
Membres présents ou représentés : 21
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 17
Contre : 2
Abstention : 2

Fait à Perpignan, le 16 décembre 2022

Le président de l'Université,
Université
de Perpignan
Via Domitia
Yvan AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale
CPI : DSFC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD